

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3098

présenté par
Mme Janvier

ARTICLE 32

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« a *bis*) Au début du second alinéa du I, les mots : « Ces dispositions sont notamment applicables » sont remplacés par les mots : « Le présent I est notamment applicable » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel